

RÉUNION D'INFORMATION SUR LE MOUVEMENT NATIONAL DE MUTATION DES CONTRÔLEURS DU 07/07/2020

Lors de cette réunion, certaines informations complémentaires nous ont été communiquée. Les voici :

- ▶ 19 affectations d'office sur 658 promu.e.s (en LA ou en CIS) qui se situent dans les Ardennes (1), le Haut-Rhin (1), les Hauts-de-Seine (2) et principalement en Seine St-Denis (15).
- ▶ **Les collègues souhaitant renoncer à leur promotion (LA) ou concours (CIS)** : ces collègues seront considérés renonçant à partir du 1er septembre. Ils resteront dans leur département d'origine comme cadre C ALD local.
- ▶ Les collègues voulant faire un recours administratif ou juridique suite au mouvement des mutations : les agents ont 2 mois pour déposer un recours administratif. **Ce recours doit être traité dans la limite de 2 mois par l'administration, au-delà des 2 mois, si elle ne vous a pas répondu cela vaudra un « refus ». Vous aurez ensuite 2 mois pour faire un TA (l'agent doit démontrer l'erreur de l'administration).**
- ▶ Les collègues qui avaient demandé de bloquer leur vœu après la sortie du mouvement le 29 mai : la direction pourra peut-être revenir sur la situation si vous lui transmettez les documents justifiant vos engagements concernant un nouveau logement, le déménagement...
- ▶ **Rh2A va tout faire pour** répondre aux nombreux mails de demandes d'informations personnelles suite à demande de mutation normalement avant la fin juillet. Un grand nombre de réponses vont partir dès aujourd'hui et la semaine prochaine.
- ▶ Vacances d'emplois B au plan national : -1899 B en réel pondéré (avec prise en compte des temps partiel). Le taux de vacances est 7 % en île de France contre 4,8 % en province.

◀ SITUATION DES RAPPROCHEMENTS NON-SATISFAITS :

DÉPARTEMENT	NOMBRE DE RAPPRO EN ATTENTE	DÉPARTEMENT	NOMBRE DE RAPPRO EN ATTENTE
Aine	7	Marne	2
Alpes-maritimes	3	Morbihan	5
Bouches-du Rhone	5	Nord	20
Cantal	2	Pas-de-Calais	5
Charentes-Maritimes	1	Pyrénées-Atlantiques	2
Cote d'armor	2	Seine-Maritime	7
Dordogne	4	Tarn	2
Finistère	4	Var	3
Gironde	5	Vendée	2
Indre	2	Vosges	2
Landes	4	Territoire de Belfort	1
Lot-et-Garonne	1	Guadeloupe	7
Manche	2	Pour les autres DOM	Que des CIMM

La direction générale confirme qu'elle ne fera pas d'affectation de futurs contrôleurs stagiaires sur les départements ci-dessus. Il est aussi possible qu'elle fasse de même pour des départements qui sont très attractifs afin d'éviter la colère des titulaires l'année suivante.

- ▶ Les listes complémentaires de C seront appelés selon le nombre de collègues C qui réussiront le concours de contrôleur externe.
- ▶ Dès l'année prochaine, **fin de la règle du « 50 % rapprochement et 50 % convenance personnelle »**. **Les demandes pour convenances personnelles** seront faites qu'une fois toutes les demandes prioritaires satisfaites sur un même département.
- ▶ Le mouvement unique demandé par les syndicats, c'est-à-dire le seul mouvement pour les titulaires et les stagiaires n'aura pas lieu pour 2021. Pas de retour en arrière.

La direction a répété **que le mouvement été fermé**, du fait des dates tardives du mouvement national. **La CGT a toutefois défendu un certain nombre de dossiers particulièrement sensibles. La direction nous informera dans quelques jours de la décision pour ces derniers.**